swisscopyright

LETTRE DE SESSION, DÉCEMBRE 2015

Editorial

Photo: ld

Madame, Monsieur,

J'ai le plaisir de vous transmettre la deuxième lettre de session des sociétés de gestion, se présentant sous l'enseigne commune Swisscopyright. En ce début de nouvelle période législative, je vous souhaite en notre nom plein succès dans votre engagement et vos actions en tant que parlementaire. Merci d'avance de prêter une oreille attentive à nos préoccupations et à nos informations; nous espérons pouvoir compter sur votre soutien. La révision du droit d'auteur est imminente. Le Conseil fédéral prévoit la mise en consultation du projet de loi en décembre encore. Nous, les cinq sociétés de gestion de droits d'auteur, avons contribué aux travaux préparatoires dans le cadre de l'AGUR12, le groupe de travail sur le droit d'auteur. Nous allons également accompagner la révision et nous nous permettrons de vous communiquer régulièrement des informations sur les développements et les défis à relever dans ce domaine. Nous nous mettons à votre disposition en tant qu'interlocuteur pour toute question que vous pourriez avoir au sujet de la modernisation du droit d'auteur en Suisse et en Europe.

Voici une invitation à votre attention: rejoignez-nous le **jeudi 17 décembre 2015 tôt le matin!** Swisscopyright vous invite, à 7 h, avant le début des réunions plénières des chambres, à un petit déjeuner au «Grand Café des Alpes».

Madame la Conseillère aux Etats Géraldine Savary, membre du Conseil d'administration de SUISA, vous accueillera. Monsieur Xavier Dayer, Président de SUISA, et moi-même, Directeur de ProLitteris, nous réjouissons de vous donner des informations sur les grands enjeux de la révision de la loi. Venez nombreux!

«Merci d'avance de prêter une oreille attentive à nos préoccupations et à nos informations; nous espérons pouvoir compter sur votre soutien.»

Jeudi 17 décembre 2015 au «Grand Café des Alpes», dans le Palais du Parlement:

Dès 7 h	Accueil et petit-déjeuner, en présence de **Géraldine Savary, Conseillère aux Etats** et membre du Conseil de SUISA
7 h 10	**Xavier Dayer, Président de SUISA:** «Les sociétés d'auteurs: qui sommes-nous et que faisons-nous?»
7 h 20	**Philip Kübler, Directeur de ProLitteris:** «La révision de la LDA: enjeux et positions de Swisscopyright»
7 h 35	Questions et discussion
7 h 55	Fin

Nous nous réjouissons de vous rencontrer à cette occasion.

Merci de votre engagement et de votre soutien.

Philip Kübler
Directeur ProLitteris
au nom de Swisscopyright

ProLitteris · SSA société suisse des auteurs · SUISA · suissimage · SWISS PERFORM

Aperçu: le contrôle des coûts est du ressort des sociétés de gestion et de leurs membres

Une analyse des coûts des sociétés de gestion a été réalisée récemment sur mandat de l'Institut fédéral de la propriété intellectuelle (IPI). L'analyse s'est intéressée en premier lieu aux coûts engendrés par nos activités en tant que sociétés de gestion. Le rapport qui en est ressorti a pris en considération l'utilisation des montants encaissés, qui doivent revenir en premier lieu aux auteurs, aux éditeurs, aux interprètes et aux producteurs. Avec l'analyse des coûts, il a été possible de porter un jugement sur la pertinence des dépenses, en évaluant le potentiel d'économies et en mettant en lumière pourquoi certains domaines sont particulièrement coûteux et d'autres moins.

Les sociétés de gestion ont accueilli favorablement cette analyse des coûts et y ont collaboré activement. Elle permet de mettre en évidence les différences entre les sociétés pour ce qui concerne leurs activités. Il est ainsi possible de mieux fonder le constat déjà fait en 2013 par le groupe de travail sur le droit d'auteur (AGUR12): il ne serait pas judicieux de prévoir des prescriptions supplémentaires ou uniformisées concernant les frais d'administration des sociétés de gestion. Les activités relatives à l'octroi de licences et aux décomptes sont beaucoup trop hétérogènes.

Il n'y a pas non plus de raison de renforcer la surveillance: l'analyse démontrera que l'argent des membres est utilisé à bon escient par les sociétés qui maîtrisent bien les coûts. Elle va en outre contribuer à bien mettre en évidence tous les potentiels d'économie.

Soumettre la totalité des dépenses des sociétés de gestion à un contrôle par l'autorité de surveillance représenterait clairement une intervention exagérée de l'Etat. Les membres ont la volonté et la capacité de contrôler eux-mêmes leurs coopératives et associations privées. Ils sont les premiers à être intéressés à ce que leur société fonctionne bien et de manière aussi peu coûteuse que possible. En effet, tout ce qui serait dépensé inutilement viendrait diminuer leurs propres recettes.

«L'analyse démontrera que l'argent des membres est utilisé à bon escient par les sociétés qui maîtrisent bien les coûts.»

Les artistes ont besoin de sociétés de gestion fortes et d'un droit d'auteur fort

Photo: Juerg Isler, isler-fotografie.ch

Pour nous les créateurs, Internet soulève d'importants défis. Nos œuvres sont librement accessibles dans le monde entier, par des moyens légaux ou illégaux, souvent sans que nous ne touchions quoi que ce soit pour notre travail. Bien entendu, notre musique, nos films ou nos livres doivent être accessibles pour le public. Mais nous devons également obtenir une rémunération juste pour notre travail de création – sinon, nous ne pourrons tout simplement pas poursuivre notre activité.

C'est pourquoi le droit d'auteur et les sociétés de gestion sont le socle fondamental pour nous les artistes. Nous avons nous mêmes créé ces sociétés pour qu'elles gèrent nos droits. Elles nous garantissent un revenu, et représentent la forme la plus équitable et libérale d'encouragement de la culture: les montants ne vont pas aux artistes qui répondent à des certains critères esthétiques pré-établis, mais à ceux dont les œuvres sont utilisées.

En Suisse, nous, créateurs, avons donc plus que jamais besoin des sociétés de gestion. Ces sociétés défendent nos intérêts et nos droits face aux grandes entreprises internationales – des entreprises qui réalisent du profit grâce à nos œuvres et ne nous rémunèrent quasiment pas en contrepartie. Ces aspects devront être tout particulièrement pris en compte lors de la révision du droit d'auteur.

L'auteur Xavier Dayer est compositeur
et Président de SUISA

«En Suisse, nous, créateurs, avons plus que jamais besoin des sociétés de gestion.»

Conditions-cadres modernes pour les créateurs à l'ère d'Internet

Dans l'économie de la création, la valeur naît grâce à l'auteur et passe ensuite par les producteurs et les distributeurs pour finalement parvenir aux consommateurs. Par le biais d'Internet, ces derniers peuvent aujourd'hui consommer un nombre énorme d'œuvres culturelles. Il existe un grand nombre d'offres numériques légales (musique, films, livres et autres biens culturels), et on constate sans cesse l'apparition de nouvelles plateformes et de nouveaux modèles commerciaux.

A côté de cela, il y a toute une série d'offres illégales qui créent des dommages. Cela a des conséquences pour les différents acteurs:

- Des œuvres ayant demandé un grand travail de la part des **artistes** et des producteurs sont volées et diffusées sans que les auteurs ou les producteurs ne bénéficient d'une rémunération.
- Les investissements dans le travail de création et de commercialisation deviennent de moins en moins rentables pour les **producteurs et les distributeurs;** la prise de risques diminue.
- Les **utilisateurs et les consommateurs** évoluent souvent sur Internet dans une zone grise du point de vue juridique; lorsque la sécurité juridique fait défaut, la qualité de l'offre et la qualité de l'utilisation sont en danger.

Cela crée des problèmes pour les auteurs, les interprètes et les producteurs. A des milliers de reprises, des œuvres sont échangées sur des plateformes illégales, sans que les créateurs ne soient rémunérés pour leur travail. Aujourd'hui, il manque les bases légales et les possibilités pratiques qui permettraient de barrer la route aux offres illégales.

Nous avons donc besoin de conditions-cadres adaptées aux nécessités actuelles, afin que les créateurs soient rémunérés correctement également à l'ère d'Internet et que l'industrie culturelle continue à fonctionner.

swisscopyright

Pour conclure

... nous choisissons une citation du Suisse Christoph Zollinger, économiste, politicien, peintre et conseiller d'entreprise:

«Le manque de transparence dans la politique et l'économie, avec toutes ses conséquences graves pour la société, n'est plus accepté par les personnes émancipées et engagées.»
(Zollinger, Christoph: http://www.glaskugel-gesellschaft.ch/durchschaut/durchschaut_2011.html, 2011)

Le manque de transparence peut avoir de graves conséquences pour les entreprises, les personnalités politiques ou pour des gouvernements dans leur ensemble, comme l'écrit Zollinger dans son article. Pour les sociétés de gestion, la communication active apparaît comme une évidence: avec les membres, pour qui les sociétés de gestion gèrent les droits d'auteur et les droits voisins à titre fiduciaire, avec les utilisateurs, qui obtiennent des licences auprès des sociétés, et également avec le monde politique et le grand public. Tous ces acteurs souhaitent être informés et savoir comment les sociétés de gestion travaillent, pourquoi des rémunérations sont encaissées et pour quels montants, et comment les moyens sont utilisés. Les sociétés de gestion informent de manière approfondie sur leur activité. Que ce soit chacune de son côté dans les rapports annuels ou en commun sur Internet, p.ex. sur http://www.swisscopyright.ch/fr/recettes-et-repartition.html

«Les sociétés de gestion informent de manière approfondie sur leur activité. Que ce soit chacune de son côté dans les rapports annuels ou en commun sur Internet.»

A propos des sociétés de gestion suisses

Les sociétés de gestion de droits d'auteur suisses ProLitteris, SSA, SUISA et SUISSIMAGE ainsi que la société pour les droits voisins SWISSPERFORM représentent les droits sur les œuvres et prestations artistiques. En tant que coopératives, les sociétés de droits d'auteurs appartiennent aux auteurs (compositeurs, écrivains, réalisateurs, etc.), aux producteurs et aux éditeurs. Les membres de la société de gestion de droits voisins SWISSPERFORM sont les artistes interprètes (musiciens, acteurs, etc.), les producteurs de phonogrammes et de vidéogrammes ainsi que les organismes de diffusion. Ce sont ces membres qui, dans les organes compétents de leurs sociétés respectives, déterminent les stratégies, le budget, la composition de la direction/du comité directeur/des commissions ou les modifications des statuts ou des règles de répartition de droits. Les sociétés accordent aux utilisateurs les autorisations pour la représentation, la diffusion et la reproduction des œuvres et prestations protégées par le droit d'auteur. Elles encaissent les montants de licence fixés dans un tarif ou une convention, montant qu'elles distribuent aux titulaires des droits des œuvres utilisées.

Les cinq sociétés de gestion suisses représentent plus de 55 000 membres en Suisse et au Liechtenstein. Grâce à la coopération et aux contrats de réciprocité conclus avec près de 300 sociétés de gestion de plus de 120 pays, elles représentent les droits des artistes du monde entier.

Impressum

Editeur: Swisscopyright – le groupe des cinq sociétés de gestion suisses ProLitteris, SSA, SUISA, SUISSIMAGE et SWISSPERFORM

Design: Tina Matzinger, Fachwerk AG, Sursee & Sihldruck AG, Zurich
Impression: Sihldruck AG, Zurich
Tirage: 1000 ex.

Swisscopyright, Bellariastrasse 82, Case postale, 8038 Zurich, info@swisscopyright.ch, www.swisscopyright.ch

ProLitteris · SSA société suisse des auteurs · SUISA · suissimage · SWISS PERFORM